



[Cimetière]

Concession échue ? Pensez au renouvellement



On parle de concession funéraire lorsque l'on évoque un emplacement dans un cimetière.

Il en existe différents types : individuelle (réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise), collective (réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession) et enfin familiale (réservée à son titulaire initial et aux membres de sa famille).

Si le coût des concessions est fixé par le Conseil municipal, il est important de rappeler que les acquéreurs achètent l'usage de cet emplacement mais non le terrain.

Depuis septembre, le service de l'État Civil de votre commune est chargé d'une importante campagne de recherche des concessionnaires et ayants droit de concessions échues. Autrement dit, d'emplacements arrivés au terme de la durée qui leur a été accordée.

A Villard-Bonnot, cette durée est de 15 ans pour toutes concessions situées au sein du columbarium. Les concessions dites de pleine-terre ont quant à elles une durée de 30 ans. Il faut donc la renouveler en contactant la Mairie. La reprise de la concession par la Commune est possible mais elle ne peut intervenir qu'au bout de 2 années suivant l'échéance du délai de la concession. Aucune obligation n'incombe à la mairie mais, en pratique, elle vous informe de son intention de reprendre la concession par courrier ou en apposant un panneau au pied de la sépulture. Dans le cadre de l'action lancée par la Commune, Nadia Grollier, responsable du service de l'État Civil, rappelle l'importance de se faire connaître : « cela vous permet d'être informés sur les différentes procédures liées aux concessions. Afin d'assurer une bonne gestion du cimetière communal, avoir un contact avec les administrés lorsqu'un événement survient sur une concession est important ». ●

Du nouveau du côté des consignes de tri

À compter du 1er janvier 2018, la gestion des déchets sera réorganisée par Le Grésivaudan. Ce changement doit permettre d'optimiser les dépenses publiques mais également gagner en efficacité.

29 communes, dont Villard-Bonnot, seront concernées. Cela commencera par l'harmonisation des consignes de tri. Autrement dit, les administrés devront séparer les cartons et papiers du reste des emballages comme le plastique, le métal et autres briques alimentaires.

Concrètement à Villard-Bonnot, devront être apportés jusqu'à un point de collecte commun : les cartons et les papiers (colonnes aériennes bleues), et le verre (colonnes aériennes vertes). Quant aux déchets en plastique, en métal et les briques alimentaires, ils devront être mis dans les poubelles « Je trie ». Les ordures ménagères iront dans les poubelles noires. ●

En projet... Vers une nouvelle organisation...

Depuis qu'elle a acquis la compétence de gestion des déchets en janvier 2010, la Communauté de communes Le Grésivaudan réfléchit à la mise en place d'un nouveau système pour la collecte des ordures sur le territoire. Plusieurs études avaient notamment été commandées en 2014 sur le recours aux Points d'Apport Volontaire pour l'ensemble de la collecte.

En mars 2017, les élus communautaires ont adopté une nouvelle organisation de la gestion des déchets. Ainsi, les 29 communes actuellement gérées en direct par Le Grésivaudan vont être impactées. Cette organisation comprend deux volets : l'harmonisation des consignes de tri et l'abandon des collectes en porte à porte des déchets ménagers au profit d'une collecte de proximité en Points d'Apport Volontaire. Les objectifs recherchés sont l'équilibrage des tournées, la maîtrise des coûts et la garantie de meilleures conditions de sécurité pour le personnel. Quid des Villardiens ?

En 2018, la Commune est uniquement concernée par les nouvelles consignes de tri (cf. : article ci-dessus). Les bacs bleus (tri) et les bacs noirs (ordures ménagères) continueront d'être collectés en porte à porte, les jours de ramassage (cf. : Utile!).

Au 1^{er} janvier 2019, la collecte des recyclables (bacs bleus) passera en Points d'Apport Volontaire. Les ordures ménagères (bacs noirs) seront quant à elles toujours collectées en porte à porte. ●



70 agents travaillent au service gestions des déchets, dont 60 % aux collectes

18 496 cartes d'accès aux 3 déchetteries (Le Touvet, Crolles et Saint-Ismier) ont été créées entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2017 (professionnels et particuliers)

1 874 cartes d'accès éditées pour Villard-Bonnot dont 1 841 pour des particuliers



Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

115, allée de Galilée
38330 Montbonnot-Saint-Martin
04 76 08 03 03
www.le-gresivaudan.fr/collecte
dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

[Concours]



Photographes, peintres, sculpteurs... lancez-vous !
Vous vous sentez l'âme d'un artiste ? Vous souhaitez exposer à l'Espace Aragon ? Saisissez l'opportunité et laissez-vous porter par le thème « Au fil de l'eau », proposé pour la 2^{ème} édition du Printemps des Arts de Villard-Bonnot ! Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie et sur le site de la commune ! Date limite : le 15 janvier 2018. ●

04 76 45 79 45
com@villard-bonnot.fr



[Parrainage]

7^e BCA le temps des commémorations

Ce mois de novembre était placé sous le signe du souvenir pour la Compagnie d'Éclairage et d'Appui du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins.

Un temps ou par deux fois, les militaires du quartier Reyniès ont rendu hommage aux braves tombés au combat. Le 9 novembre, tout d'abord, en présence des autorités civiles et militaires, l'assemblée commémora, à Varcès, la Sidi-Brahim. Pour l'occasion, et dans le cadre du Parrainage dont il est le référent, Robert Coquet, 8^{ème} adjoint au Maire, avait répondu favorablement à l'invitation du 7. Quelques jours plus tard, ce fut au tour de Villard-Bonnot d'accueillir une délégation de la CEA du 7^{ème}

BCA sur ses terres. En effet, depuis 3 ans, les Chasseurs Alpins sont présents lors des commémorations nationales. Ainsi, le 11 novembre, accompagnés des sapeurs-pompiers de la commune, des représentants des associations d'anciens combattants, des membres du CMJ, des musiciens du CMA et enfin de quelques Villardiens, le Maire et ses Adjointes ont célébré l'Armistice de 1918. ●

[Sapeurs-Pompiers]

CALENDRIERS 2018 La tournée a commencé !



Plus qu'un rendez-vous, c'est une tradition ! De novembre à décembre, les sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot viennent à votre rencontre pour vous présenter leur calendrier !

2018 ne fait pas exception, pensez à leur réserver un accueil chaleureux ! Très enthousiaste, le bureau de l'amicale remercie tous les annonceurs dont les contributions ont permis la création du calendrier.

Utile! : Les pompiers se présentent toujours en tenue avec les calendriers sur lesquels la plupart sont en photo. Ils remettent un reçu contre un don et ils disposent d'une carte d'accréditation avec leur photo prouvant leur appartenance à la caserne de Villard-Bonnot. ●

Collecte de ramassage en 2018 à Villard-Bonnot

- **Ordures ménagères**
Le jeudi entre 4 h et 11 h
- **Tri sélectif**
Le vendredi entre 4 h et 11 h



Pensez donc bien à sortir vos poubelles la veille au soir et les rentrer le lendemain !
Jours fériés : report systématique des collectes concernées au mercredi de la semaine en cours.

